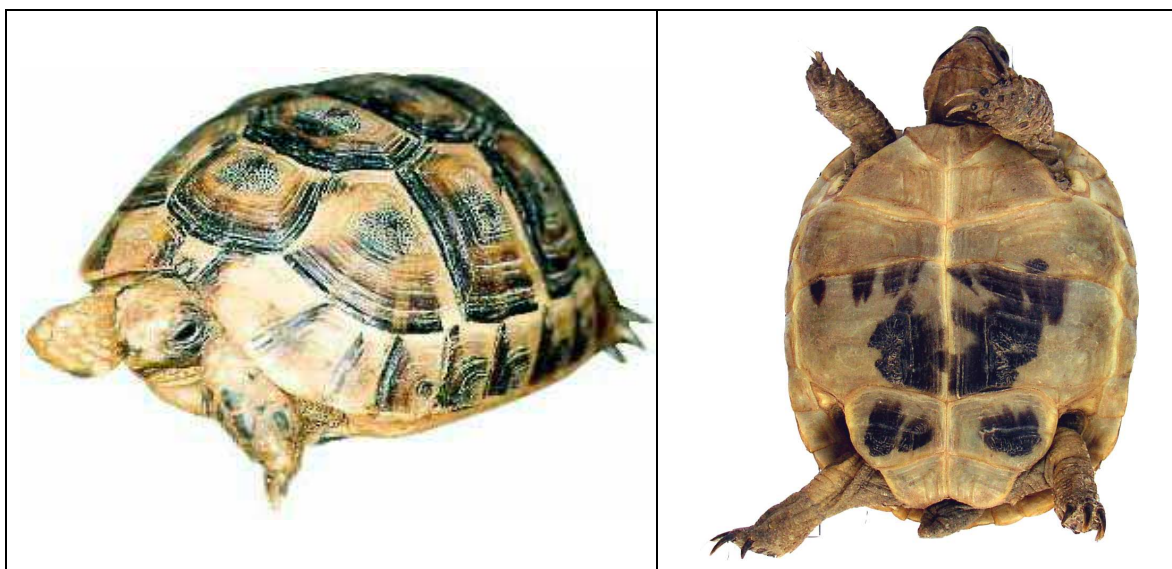


Furculachelys nabeulensis

Assimilée *Testudo Graeca*.



Description	Originnaire de Tunisie, c'est une <i>Testudo Graeca</i> de petite taille. Sa carapace est jaune clair avec les bords latéraux et antérieurs des écailles très foncés. Son écaille supracaudale n'est pas divisée, il y a des éperons cornés derrière les cuisses, pas de griffe au bout de la queue, son plastron est légèrement articulé sur la partie postérieure. Sa dossière est fortement arrondie en dôme.
Taille maxi	13 cm pour les mâles, 16 cm pour les femelles.
Biotope	Originnaire de Tunisie. Son biotope est constitué de garrigue et maquis de type méditerranéen ainsi que de zones arides et chaudes.
Maintenance	Dans nos régions du sud de la France, du printemps à l'automne, en enclos extérieur comprenant des zones de terre sans végétation et d'autres zones ombragées et verdoyantes lui permettant de se nourrir et de se cacher. Un abri en dur sec et garni de paille pour la nuit. Pour l'hiver, une serre chauffée ou un grand terrarium bien équipé est indispensable avec eau et aliments à disposition.
Alimentation	Herbivore : principalement du pissenlit, laiteron, trèfle, de l'endive et salade frisée. Point d'eau à disposition.
Hibernation	Comme les <i>Testudo Graeca</i> , cette tortue n'hiberne pas mais ralenti son activité.
Dimorphisme sexuel	Plastron plat et queue courte chez la femelle. Le mâle est de plus petite taille, son plastron est concave sur la partie postérieure. Son écaille supracaudale recouvre largement la queue qui est plus longue que chez la femelle.
Cycle de ponte	Suivant la région et les conditions d'élevage, il y a 1 à 3 pontes par an, de 1 à 7 œufs de 27 à 29 mm de longueur, du mois de mai à septembre. Incubation de 2 à 3 mois.
Sanitaire	Sujet aux rhinites et vers intestinaux. Vermifuger une fois par an. Sensible à l'humidité.
Statut légal	Comme toute <i>Testudo Graeca</i> , elle fait partie des espèces protégées par l'Annexe 2 de la Convention de Washington. Annexe A de la réglementation européenne. Sa détention est soumise à une autorisation préfectorale. Son propriétaire doit posséder son agrément.